

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2023_0042

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 24 MARS 2023,
L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mars, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHEIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. DUJARDIN DRAULT, Mme VISKOVIC, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LE ROCH, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. KONTE, M. CASSE, M. FEURTE.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme NATALE, qui a donné pouvoir à Mme ROTOMBE ; M. ABOUDOU, qui a donné pouvoir à M. ROSENMANN ; Mme DAGUILLANES qui a donné pouvoir à Mme MONIER ; Mme SAFI, qui a donné pouvoir à MAYOULOU-NIAMBA ; M. BOUTET, qui a donné pouvoir à M. CASSE.

ÉTAIENT EXCUSES : M. DRAME, Mme PERUGIEN.

Soit 31 élus présents ou représentés (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BEGUE

12) BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPÉRÉES EN 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le bilan des acquisitions et cessions opérées au cours de l'année 2022 annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT l'acquisition d'une petite partie de l'accotement du cours du Luzard, par rétrocession de l'EPAMARNE à l'Euro symbolique,

CONSIDÉRANT la cession du local commercial qui accueillait l'INJ (Information Noisiel Jeunes) avant sa relocalisation dans la mairie annexe, à M. MOSAAD pour un montant de 110 000 €,

CONSIDÉRANT la cession du stade de la Malvoisine, du boulodrome et du parking attenant à la société NOISIEL MALVOISINE pour un montant de 5 500 000 €,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Urbanisme - Vie commerciale du 17 mars 2023,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau municipal en date du 13 mars 2023,

ENTENDU l'exposé de Mme VISKOVIC, Conseillère municipale déléguée,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ,
(28 VOTES POUR, 0 VOTE CONTRE, 3 ABSTENTIONS)**

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions opérées au cours de l'année 2022 selon le tableau joint en annexe à la présente délibération,

DIT que ce bilan des acquisitions et cessions sera annexé au compte administratif de la Commune de l'année 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : Mathieu Viskovic

Date de signature : 28/03/2023

Qualité : Maire de Noisiel

The image shows a handwritten signature in blue ink on the left. To its right is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE NOISIEL' around the top edge and 'NOISIEL' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a bird, possibly a falcon or eagle, perched on a branch.

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le
ID : 077-217703370-20230324-DEL2023_0042-DE



BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPÉRÉES EN 2022

→ ETAT DES ACQUISITIONS 2022

DÉSIGNATION DU BIEN	NATURE DU BIEN	LOCALISATION	RÉFÉRENCE CADASTRALE	IDENTITÉ DU CÉDANT	CONDITIONS DE LA CESSION	MONTANT	VALEUR VÉNALE DU BIEN (ESTIMATION DOMANIALE)
Accotement cours du Lizard	Espace public - trottoir	cours du Lizard	AI 156	EPAMARNE	Acte notarié en date du 15/12/2022	€ symbolique	€ symbolique

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le
ID : 077-217703370-20230324-DEL2023_0042-DE

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPÉRÉES EN 2022

→ ETAT DES CESSIONS 2022

DÉSIGNATION DU BIEN	NATURE DU BIEN	LOCALISATION	RÉFÉRENCE CADASTRALE	IDENTITÉ DE L'ACQUEREUR	CONDITIONS DE LA CESSION	MONTANT	VALEUR VÉNALE DU BIEN (ESTIMATION DOMANIALE)
Local commercial	Local commercial	6 allée Boris Vian	AI 84	M. MOSAAD	Acte notarié du 13/05/2022	110 000 €	110 000 €
Stade de la Malvoisine	Equipement sportif	34 cours du Buisson	AE 316 à 325	société NOISIEL MALVOISINE	Acte notarié du 29/09/2022	5 500 000 €	5 500 000 €